Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260219-DBC26_002-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNA
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

SOCIAL

DBC26-002

OBJET : CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE CENTRE D'INFORMATION SUR LE DROIT DES FEMMES D'ILLE ET VILAINE (CIDFF) POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF INTINERANT « EN VOITURE NINA ET SIMONE.E.S » SUR LE TERRITOIRE DE ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉ - 2026-2028

Monsieur Luc GALLARD, Président, présente le rapport suivant :

1. CONTEXTE NATIONAL

Durant le premier confinement de l'année 2020, le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances a demandé que des points d'accueil éphémères soient mis en place à destination des victimes de violences conjugales.

Parallèlement, un rapport de la délégation aux droits des femmes du Sénat, publié en 2022, rappelle combien les inégalités peuvent s'accentuer et se croiser dans les conditions de vie de 11 millions de femmes dans les territoires ruraux : une mobilité réduite, des situations économiques plus précaires qu'en ville, des difficultés d'accès aux soins et aux services publics.

C'est fort de ce constat et de l'expérience des permanences qui ont été développées que le développement d'une démarche « d'aller vers » semble indispensable, en privilégiant notamment les territoires ruraux.

2. EXPERIMENTATION ET DEPLOIEMENT D'UN DISPOSITIF ITINERANT

Sur la base de l'expérimentation d'un dispositif itinérant **« le Van Nina et Simon.e.s »** qui s'est déroulé en Hauts de France, dans le Morbihan et le Jura, le CIDFF 35 a donc répondu positivement au souhait de l'Etat de déployer ce dispositif dans d'autres départements, tout en l'adaptant au contexte local. **Le dispositif a été mis en place en juin 2024 sur le département, avec comme premier territoire d'expérimentation, la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne.**

En concertation avec les représentants de l'Etat, il a été décidé d'agrandir le secteur d'intervention du dispositif à Roche aux Fées communauté, laquelle en complément de sa participation au dispositif de prévention des violences intrafamiliales gérée par l'ASFAD (Association pour l'Action Sociale et la Formation à l'Autonomie et au Devenir) souhaite développer la prévention des violences sexistes et familiales.

3. PRESENTATION DU DISPOSITIF ITINERANT

En Voiture Nina et Simon.e.s est un **dispositif itinérant qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.**

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260219-DBC26_002-DE

Il a pour objectif de/d':

- Développer une démarche d'aller vers, notamment vers les publics les plus éloignés ;
- Accueillir, informer, écouter le public sans distinction de genre, d'âge ;
- Orienter les personnes vers les actions et structures partenariales de proximité ;
- Sensibiliser et échanger autour des thématiques de prévention des violences sexuelles et sexistes : égalité entre les femmes et les hommes, vie affective et sexuelle, genre, droits et insertion, violences.

Le dispositif consiste à la mise en place des points d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation éphémères et itinérants dans les territoires ruraux sur toutes les questions d'accès aux droits sociaux.

Le champ d'approche se veut très large pour permettre à des personnes qui ne viendraient pas spontanément sur les problématiques de violences intrafamiliales, sexuelles ou sexistes d'aborder leur situation par un sujet autre qui les préoccupe : santé, emploi, droit, égalité, …

Le point d'accueil permet :

- Une écoute ponctuelle (non limitée dans le temps mais à visée première d'orientation) ;
- Une orientation vers les associations, dispositifs ou services publics de proximité ;
- De l'information et la mise à disposition de documentations (flyers, affiches) ;
- Une mise à disposition de matériel de prévention.

Les conditions d'accueil :

- Gratuité, anonymat - sauf accord du bénéficiaire- et sans rendez-vous
- Des métiers : juristes, professionnels du travail social et du conseil conjugal, conseiller en insertion professionnelle, … en complémentarité de la coordinatrice
- Un espace de confidentialité.

De son côté, RAF communauté s'engage à faciliter la mise en œuvre du dispositif sur son territoire.

4. CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – 2026 - 2028

Le **Conseil communautaire a étendu l'intérêt communautaire de la compétence Action sociale en ce sens lors sa séance du 5 février dernier et a voté une subvention de 3 000 € pour l'année 2026.**

Le CIDFF 35 et RAF communauté ont convenu de formaliser ce partenariat par la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens sur 2026-2028.

Il vous est donc proposé :

- ***D'approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens ci-joint, avec l'association Centre d'Information sur le Droit des Femmes d'Ille-et-Vilaine (CIDFF 35), pour le financement du dispositif itinérant « EN VOITURE NINA ET SIMONE.E.S » sur les 16 communes du territoire pour la période 2026-2028 ;***

- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer la convention, ainsi que l'ensemble des modifications et avenants éventuels à la convention initiale sans en bouleverser l'économie générale et tout en préservant son objet.*

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260219-DBC26_002-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 FEVRIER 2026

Le Bureau Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 9 février 2026, s'est réuni le mardi 17 février 2026 à 18 heures 30, à La Passerelle – 16 rue Louis Pasteur 35240 RETIERS, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HENRY, Conseiller communautaire de Martigné-Ferchaud.

Etaient présents :

AMANLIS	M Loïc GODET
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	M Bruno PELLETIER
CHELUN	M Christian SORIEUX
COESMES	M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
JANZE	M Hubert PARIS
JANZE	M Dominique CORNILLAUD
MARCILLE ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE FERCHAUD	M Patrick HENRY
MARTIGNE FERCHAUD	MME Véronique BREMOND
RETIERS	M Thierry RESTIF
RETIERS	MME Véronique RUPIN
THOURIE	M Daniel BORDIER
FORGES-LA-FORET	M Yves BOULET

Etaient excusés :

ESSE	M Joseph GESLIN
JANZE	M François GOISET
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
SAINTE COLOMBE	M Julien RICHARD

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE BUREAU (16 présents / 0 pouvoir)

Nombre de votants : 16 ; Voix pour : 16 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Luc Gallard
Date : 18/02/2026
Qualité : Président

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance

Signé par : Patrick HENRY
Date : 18/02/2026
Qualité : VP HENRY P - Secrétaire de Séance

Patrick HENRY